

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com
- **Service chargé des renseignements:** PSRA
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 1)



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Tétrahydrofurane

Cyclohexanone

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 2)

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Tétrahydrofurane

Cyclohexanone

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3	Butanone	Liste II
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges**· Description:** Colle**· Composants dangereux:**

CAS: 109-99-9 EINECS: 203-726-8 Numéro index: 603-025-00-0 Reg.nr.: 01-2119444314-46-XXXX	Tétrahydrofurane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Acute Tox. 4, H302; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH019 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 25 %	50-100%
--	---	---------

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 3)		
CAS: 108-94-1 EINECS: 203-631-1 Numéro index: 606-010-00-7 Reg.nr.: 01-2119453616-35-XXXX	Cyclohexanone ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX	Butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥2,5-<10%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119555270-46-XXXX 01-2119565113-46-XXXX	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,025-<0,25%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 4)

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 3

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 5)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

109-99-9 Tétrahydrofurane

VLEP	Valeur momentanée: 300 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 150 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée
------	---

108-94-1 Cyclohexanone

VLEP	Valeur momentanée: 81,6 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 40,8 mg/m ³ , 10 ppm
------	--

78-93-3 Butanone

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
------	---

· DNEL

109-99-9 Tétrahydrofurane

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	1,5 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	12,6 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	1,5 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, shortterm exposition	96 mg/m ³
	Worker, inhalative, longterm exposition	72,4 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	52 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	13 mg/m ³

108-94-1 Cyclohexanone

Oral	Consommateur, court, oral	1,5 mg/kg bw/day
	Consommateur, hirondelle, long terme	1,5 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, shortterm exposition	4 mg/kg bw/day
	Worker, dermal, longterm exposition	4 mg/kg bw/day
	Consommateur, court, dermal(e)	1 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	1 mg/kg bw/day
	Inhalatoire	Worker, inhalative, shortterm exposition
Worker, inhalative, longterm exposition		10 mg/m ³
Consommateur, court, par inhalation		5 mg/m ³
Consommateur, par inhalation, long terme		2,55 mg/m ³

78-93-3 Butanone

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	31 mg/kg bw/day
------	--------------------------------------	-----------------

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 6)

Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	1161 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	412 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, shortterm exposition	900 mg/m ³
	Worker, inhalative, longterm exposition	600 mg/m ³
	Consommateur, court, par inhalation	450 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	106 mg/m ³

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	0,25 mg/kg bw/day
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	0,5 mg/kg bw/day
	Consommateur, dermal(e), long terme	0,25 mg/kg bw/day
Inhalatoire	Worker, inhalative, longterm exposition	1,76 mg/m ³
	Consommateur, par inhalation, long terme	0,435 mg/m ³

· PNEC

109-99-9 Tétrahydrofurane

Oral	Secondary Poisoning	67 mg/kg
	Eau douce	4,32 mg/l
	Fresh water sediment	23,3 mg/kg dry weight
	Eau de mer	0,432 mg/l
	Marine sediment	2,33 mg/kg dry weight
	Sol	2,13 mg/kg
	Sewage treatment plant	4,6 mg/l
	Sporadic release	21,6 mg/l

108-94-1 Cyclohexanone

	Eau douce	0,356 mg/l
	Fresh water sediment	2,69 mg/kg dry weight
	Eau de mer	0,036 mg/l
	Marine sediment	0,269 mg/kg dry weight
	Sol	0,328 mg/kg
	Sewage treatment plant	10 mg/l
	Sporadic release	3,23 mg/l

78-93-3 Butanone

Oral	Secondary Poisoning	1000 mg/kg
	Eau douce	55,8 mg/l
	Fresh water sediment	284,7 mg/kg dry weight
	Eau de mer	55,8 mg/l
	Marine sediment	284,7 mg/kg dry weight
	Sol	22,5 mg/kg
	Sewage treatment plant	709 mg/l
	Sporadic release	55,8 mg/l

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 7)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Eau douce	0,000199 mg/l
Fresh water sediment	0,45819 mg/kg dry weight
Eau de mer	0,0000199 mg/l
Marine sediment	0,04582 mg/kg dry weight
Sol	0,0539 mg/kg
Sewage treatment plant	0,017 mg/l

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre A

Protection des mains:

Gants résistant aux solvants



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,7 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 120 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 4).

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 8)

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

65,5 °C

Inflammabilité

Facilement inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

1,3 Vol %

Supérieure:

12 Vol %

Point d'éclair

-21 °C

Température d'auto-inflammation

230 °C

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique

Non déterminé.

Dynamique à 20 °C:

1450 mPas

Solubilité

l'eau:

Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

200 hPa

Pression de vapeur à 50 °C:

550 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:

1,023 g/cm³

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 9)

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	78,8 %
· Eau:	0,0 %
· VOC (CE)	78,77 %
· Teneur en substances solides:	21,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 10)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****109-99-9 Tétrahydrofurane**

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5000 mg/l (rat)

108-94-1 Cyclohexanone

Oral	LD50	1620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1100 mg/kg (lapin)

78-93-3 Butanone

Oral	LD50	>2193 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>8050 mg/kg (rat)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral	LD50	>2930 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.· **Sensibilisation** Non applicable.· **Toxicité par administration répétée** Non applicable.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 11)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3	Butanone	Liste II
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR/ADN, IMDG, IATA** UN1133**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR/ADN** 1133 ADHÉSIFS**IMDG, IATA** ADHESIVES

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 12)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR/ADN**

· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG, IATA

· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/ADN, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-E, S-D

· Stowage Category A

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 60 L
On cargo aircraft only: 220 L

· ADR/ADN

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:
1000 ml

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels E

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 13)

- | | |
|-------------------------------------|--|
| · Remarques: | ml
For substances with class 3 according to IMDG-Code chapter 2.3.2.2 packing group is classified in packing group III, as viscosity is in accordance with requirements (flow time t > 100s). |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 1133 ADHÉSIFS, 3, III |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- 78-93-3 Butanone 3
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
- 78-93-3 Butanone 3
- **Prescriptions nationales:**
Etiquetage des émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration: A+
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 15)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.11.2024

Révision: 11.11.2024

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF UNI-100 BO 500ML*12 NLFR

(suite de la page 14)

H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cancérogénicité Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique: PSRA**Contact:** PSRA**Date de la version précédente:** 19.06.2021**Numéro de la version précédente:** 9**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

FR